



Programme de gestion  
du littoral ouest Africain

**ÉTUDE DE CAS 01**

# Réserve de Biosphère transfrontalière du Delta du Mono

Une réserve de biosphère repose sur une démarche inclusive et participative qui favorise la réconciliation entre le développement économique des communautés locales et la conservation de la biodiversité.



menacées. L'une des grandes singularités écologiques de la zone réside notamment dans la rencontre entre divers écosystèmes, marin, terrestre et lagunaire. Le sud de la réserve est constitué presque exclusivement d'eaux lagunaires qui relient les lacs et les rivières qui s'y jettent. Il est séparé par un banc de sable du littoral en constante érosion. De vastes zones humides et périodiquement inondées jouxtent enfin une grande partie des lagunes. Ce site s'étend sur une superficie de 346 285 hectares.

### Caractéristiques socio-culturelles

Sur le plan culturel et social, la zone concernée par le présent cas d'étude, abrite une population d'environ deux millions d'habitants dont environ 80% vivent principalement de l'agriculture à petite échelle et de la pêche artisanale ainsi que de l'exploitation du bois et du charbon de bois, et qui dépend donc, dans une large mesure, de l'approvisionnement en services écosystémiques du milieu environnant. Cette zone de forte densité de population, issue de différentes vagues migratoires, est caractérisée par des tensions ethniques et culturelles qui sont renforcées par la grande pauvreté de la région. Des agglomérations importantes telles Grand Popo sont connectées par une multitude de villages aux infrastructures précaires et aux habitats souvent fragiles et insalubres.

## Contexte

### Caractéristiques géographiques

Situé à la frontière sud du Bénin et du Togo, où se côtoient rivières, lacs, marécages, savanes, forêts (y compris des forêts sacrées), mangroves et plages, le Delta du fleuve Mono abrite une grande variété d'espèces animales protégées mais dont certaines demeurent aujourd'hui fortement

## Principaux Défis

La diversité biologique de la zone est menacée tant par la poussée démographique et la pression croissante qui s'exerce sur ses ressources naturelles, que par les effets causés par le changement climatique.

- **La surexploitation des ressources:** à cause de la pauvreté et du manque de connaissances sur des formes plus durables de gestion des terroirs, les populations surexploitent les ressources naturelles dont elles disposent et risquent de perdre à court terme leurs principaux moyens de subsistance. La pêche artisanale par exemple, qui constitue l'une des principales activités économiques de la réserve, a provoqué l'épuisement quasi total du stock de poissons dans les lacs, rivières et le long des côtes.
- **Insuffisance de moyens pour lutter contre les activités illégales:** Sur les quelques sites officiellement protégés, les autorités compétentes ne disposent souvent pas de moyens suffisants pour empêcher les activités illégales, telles que le braconnage, la coupe illicite du bois ou les intrusions agricoles. Or, plus le couvert forestier diminue, plus la vulnérabilité des populations locales augmente et plus la pression exercée sur les ressources s'amplifie.
- **Manque de connaissances des défis écologiques et sociaux:** La grande faiblesse des connaissances dans le domaine écologique peut également se constater au niveau des agents impliqués, tous secteurs confondus. Les parties prenantes manquent indéniablement de vue d'ensemble concernant les défis écologiques et sociaux rencontrés par la région, ce qui entrave considérablement l'intégration de la notion de service écosystémique dans les planifications spatiales et sectorielles de la réserve.
- **Les perturbations environnementales:** Les inondations régulières, dues aux dépôts de sable aux embouchures des rivières, sont hautement bénéfiques pour la conservation de la biodiversité et la productivité de la zone et offrent notamment aux lamantins africains encore présents dans la zone, un espace de pâturage et de frayère. Or, on constate actuellement une réduction importante du dépôt de sable qui s'expliquerait en partie par la construction du barrage de Nangbeto sur le Mono qui retiendrait le sable, et par l'installation du port de Lomé, qui perturbe les courants et entraîne une déportation de la matière sableuse vers le Nigéria.

## Origine et objectifs de l'étude de cas

### Origine du projet

Initié en 2013, le projet Réserve de la Biosphère du Delta de Mono, s'appuie sur les initiatives de conservation locales déjà existantes, principalement mises en place par les ONGs locales agissant dans la zone pour sensibiliser les communautés à la protection de l'environnement. Compte tenu de sa richesse en biodiversité, le Delta avait dans un premier temps fait l'objet d'aménagements locaux de valorisation de la zone dans le but de la transformer, à moyen terme, en un pôle touristique attractif.

Suite à la réalisation d'une étude de cartographie de la réserve, effectuée par l'Agence de l'Environnement du Bénin, une série de mesures d'aménagements a été définie et finalement intégrée aux plans d'aménagements communaux. Une fédération d'acteurs pour la gouvernance des ressources du Mono a d'autre part été mise en place par ECO-Bénin en partenariat avec le PNUD et le Fonds Français pour l'environnement Mondial (FFEM).

A cette époque, les modes de gestion de la biodiversité entre les deux pays étaient très différentes et nécessitaient une coordination accrue pour les améliorer. Un accord intergouvernemental fut finalement signé en 2012 entre les deux pays afin d'améliorer la coopération quant à la gestion des ressources transfrontalières.

Le Projet dans son ensemble fut officiellement accordé pour 5 ans par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) en Décembre 2013. La GIZ fut désignée pour assurer sa mise en œuvre. Pour assurer le travail avec les communautés, la GIZ se base sur les efforts déjà fournis des ONG béninoises Nature tropicale et ECO-Bénin, de AMNet au Togo, des ONGs Agbo Zegue, CossolPG et CEDAC ainsi que les organismes de tutelle du Bénin (Ministère de l'Environnement chargé de la Gestion des Changements climatiques, du Reboisement et de la Protection des ressources naturelles et forestières, Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) et du Togo (Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, Direction des Ressources forestières).

Depuis la mise en œuvre du projet, les deux pays se sont mis d'accord pour gérer les ressources naturelles de la zone de façon durable en appliquant les principes du programme « Man and the Biosphère » de l'UNESCO.

## Objectifs

L'initiative ayant conduit à la création de la Réserve de Biosphère transfrontalière du Delta du Mono constitue un cas d'étude emblématique pour les nombreuses zones de la région partageant les mêmes caractéristiques écologiques et socio-économiques. Elle propose une solution permettant d'assurer la protection des écosystèmes naturels et des processus écologiques à travers la conservation de la nature et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle favorise en outre la promotion d'un développement économique plus inclusif qui bénéficie directement aux communautés locales défavorisées occupant la périphérie des aires centrales de la réserve.

## Objectifs stratégiques

- Réduire les pressions directes sur la biodiversité et promouvoir une utilisation durable des ressources
- Protéger et valoriser la côte par la restauration de l'écosystème naturel (en privilégiant les mangroves)
- Renforcer les capacités des acteurs locaux intervenant dans la gestion des ressources naturelles
- Intégrer les services écosystémiques dans les plans de développements communaux
- Améliorer les conditions de subsistance des populations vulnérables confrontées aux risques de changement climatique
- Être déclaré Réserve de Biosphère à l'UNESCO afin de gagner une plus grande visibilité internationale

## Principales Activités

L'approche, participative et inclusive, a été divisée en deux phases:

### Phase 1 (2014-2016)

**1. Identification des sites d'intérêt écologique.** Sur la base d'initiatives locales existantes, une cartographie participative du site a été réalisée en 2013. Celle-ci visait d'abord à identifier les aires particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique et à prévoir avec la population locale des mesures efficaces pour mieux protéger ces portions territoriales protégées. Dans les zones tampons avoisinantes, l'accent a été mis sur l'utilisation durable des forêts, des rivières et des terres agricoles.

**2. Intégration de la conservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement locaux.** Un appui a été apporté aux acteurs publics (niveau régional et national) sur la façon

d'intégrer des mesures favorisant la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques dans les plans de gestion et d'aménagement communaux.

**3. Renforcement des capacités.** Des ateliers ont été organisés à l'attention des populations locales afin de les sensibiliser sur la bonne gestion des ressources naturelles. Les acteurs locaux quant à eux, ont bénéficié de formations sur la bonne gestion des ressources naturelles.

**4. Création d'un comité de coordination transfrontalière.** Le projet a permis en outre la constitution d'un comité de coordination transfrontalière, officiellement reconnu par les autorités locales des deux pays, et chargé principalement de gérer le site, d'arbitrer les éventuels conflits liés à l'utilisation des ressources, d'observer les implications de projets de grande envergure dans la région et de prendre activement part à la prise de décisions visant le site.

**5. Inscription à la liste des réserves de biosphères de l'UNESCO.** Les pays partenaires ont soumis en Octobre 2016 l'ensemble des documents requis au programme « Man and the Biosphere » (MAB) de l'UNESCO, en vue de recevoir la qualification officielle de « Réserve de biosphère ». Cette approche qui favorise l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones-tampons et de transition permet de réconcilier le développement économique des communautés locales avec la conservation de la biodiversité. Le delta du Mono a été officiellement reconnu en juin 2017 par l'UNESCO comme réserve de biosphère transfrontalière et intègre le réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO. Ci-dessous, une carte des 8 aires de conservation retenues au sein de la réserve.

Le concept de «**Réserves de biosphère**» reconnu par l'UNESCO est l'un des défenseurs traditionnels de ce qui a été désigné dans la Convention sur la Diversité Biologique, comme «**approche basée sur l'écosystème**». Contrairement à l'approche des 'zones protégées', les réserves de biosphère sont conçues pour obtenir la participation des populations locales dans la conservation et la gestion de la biodiversité tout en veillant à satisfaire leurs besoins de subsistance. Cette approche est réalisée par l'utilisation durable des ressources naturelles dans les zones-tampons et de transition. Ainsi, les réserves de biosphère visent-elles à réconcilier le développement économique des communautés locales avec la conservation de la biodiversité.

## Phase 2 (2017-2019)

**1. Renforcement des capacités techniques et financières des acteurs gestionnaires** jusqu'à atteindre leur complète autonomisation afin qu'ils soient en mesure de faire efficacement face aux défis de gestion des sites.

**2. Mise en place des instruments pour assurer une surveillance et un suivi écologique** accru de la faune et de la flore dans l'aire communautaire, ce qui devrait permettre d'évaluer plus précisément l'impact positif des actions implémentées dans le cadre du projet.

**3. Promotion et dynamisation d'activités durables** réductrices de pression sur les ressources et créatrices de richesses et d'emplois.

## Résultats et impact

L'approche intégrale du projet permet d'ores et déjà d'observer d'importants succès, liés à la fois à la gestion des impacts du changement climatique et à l'utilisation durable des ressources et qui favorise en même temps la croissance économique durable de la région.

**1. Mise en place d'un système de surveillance transfrontalier.** Un mécanisme de surveillance transfrontalier a été mis en place et permet aujourd'hui de mieux préserver l'environnement côtier et marin et de renforcer le partage indispensable des connaissances entre les acteurs gestionnaires du projet des deux pays.

**2. Renforcement légal du contrôle des ressources.** Mise en place des règlements d'application permettant un contrôle plus efficace sur les ressources. De plus, la reconnaissance juridique des organes locaux de gestion a permis la création de mécanismes coercitifs efficaces, leur permettant d'exercer au niveau local des droits de « propriétaire », en coopération avec les forces de l'ordre et les tribunaux, afin de mieux protéger certains sites spécialement menacés.

**3. Transparence accrue dans la gestion des ressources naturelles.** Le fait de travailler de façon transversale avec l'ensemble des acteurs depuis la base jusqu'au niveau ministériel a considérablement contribué à rendre plus transparente la gestion des ressources naturelles dans la zone et à identifier précisément les apports de chaque site au maintien des services écosystémiques.

**4. Restauration de zones endommagées.** La réhabilitation du milieu fait partie intégrante du projet. Il est actuellement possible de constater la restauration de nombreuses rives et d'une grande partie des écosystèmes de mangroves de la

zone. La restauration de ces zones écologiques prioritaires favorise le maintien et la régénérescence de la faune et flore régionale.

**5. Gestion durable des ressources favorisant les communautés locales.** Les communautés locales hautement dépendantes de leur environnement sont de plus en plus conscientes du risque lié à la dilapidation des ressources à des fins d'un profit à court terme. Des alternatives d'exploitation durables des ressources doivent faire partie des nouvelles dispositions de gestion de la zone. Le développement notamment de l'écotourisme dans la région et d'autres activités économiques durables bénéficieront directement aux communautés locales.

Les indicateurs de succès présentés ci-dessous permettront d'évaluer l'impact social, économique et environnemental des nouvelles mesures de protection dans le cadre de la réserve:

- Taux d'augmentation des espèces de faune
- Taux de régénérescence de la flore
- Amélioration des conditions de subsistance des populations riveraines de la réserve

## Leçons tirées

La protection et l'utilisation durable des ressources naturelles d'une zone à valeur écologique significative (delta, etc.) peut être répliquée dans des contextes similaires et notamment dans des zones transfrontalières touchées par l'érosion et partageant les mêmes caractéristiques. La combinaison des éléments suivants doit néanmoins être assurée pour garantir le succès de ces efforts:

**1. La volonté des communes de protéger la biodiversité.** L'adhésion des communes est indispensable à la réussite d'un projet de protection de la biodiversité et d'adaptation aux risques liés au changement climatique. Travailler avec des communautés ou des administrations ayant manifesté au préalable une volonté de protéger et de conserver ses ressources est une condition nécessaire à sa mise en œuvre.

**2. L'intégration des initiatives locales existantes.** Il est fondamental d'établir un diagnostic préalable permettant d'identifier les initiatives déjà mises en place dans la région. En effet, intégrer à la démarche initiale la contribution et les initiatives entreprises par des acteurs locaux, qui connaissent la réalité et les défis rencontrés dans la zone, est hautement plus efficace qu'imposer une solution offrant une assistance parfois non adaptée à la région.

**3. Le renforcement des capacités et l'implication des acteurs locaux.** La mise en place d'activités visant à sensibiliser et à

renforcer les capacités des communautés locales participe à l'appropriation des projets de conservation par ces acteurs. Dans le même ordre d'idée, un processus inclusif et participatif les impliquant directement dans les activités de conservation des ressources permet d'obtenir des résultats plus probants.

**4. Des alternatives à la surexploitation des ressources.** Offrir aux communautés locales des alternatives à la dilapidation des ressources, telles que la coupe abusive du bois ou la pêche artisanale intensive, est indispensable pour une gestion durable efficace des ressources disponibles. Il est donc important de prévoir dans le dispositif la mise en place de projets d'agriculture durable et de foresterie qui permettront aux populations de subvenir à leurs besoins sans exercer de pression excessive sur les ressources.

## Conclusion

L'exemple de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono démontre qu'une démarche intégrale, abordant à la fois les facteurs environnementaux, économiques et institutionnels, peut contribuer à réconcilier biodiversité et développement local.

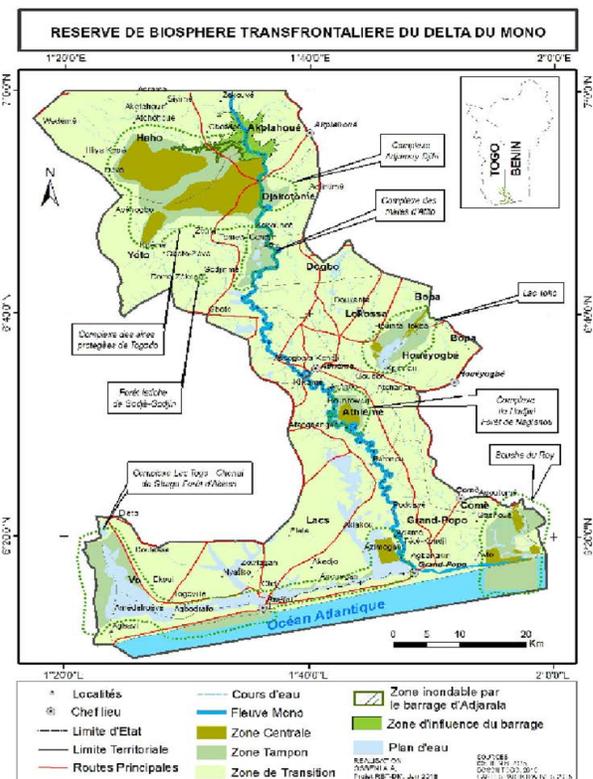
Il est indispensable de former des gestionnaires locaux, légalement responsables de la gestion des ressources et de définir clairement le rôle joué par ceux-ci et le pouvoir qui leur est attribué. Renforcer l'ensemble du système doit impérativement être sanctionné par des actes légaux reconnus par les différents pays afin de renforcer progressivement le cadre juridique protégeant les ressources naturelles de la zone. Des mécanismes et des outils permettant un partage renforcé des ressources et des informations doivent également être créés pour assurer la pérennité des efforts entrepris.

## RÉFÉRENCES

- GIZ Réserve de Biosphère Transfrontalière de Delta du Mono
- <https://republiquetogolaise.com/culture/1906-726-un-site-du-togo-integre-le-reseau-mondial-des-reserves-de-la-biosphere-de-l-unesco>

En amont, un travail adapté et continu de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs doit être assuré.

Pour conclure, la démarche engagée, propose des solutions concertées basées sur le compromis et l'engagement des populations pour une gestion efficace des ressources naturelles autour des différents sites protégés. Les actions entreprises dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Mono offre une opportunité unique d'inspirer d'autres projets et programmes dans la région et de réconcilier le développement économique des communautés locales avec la conservation de la biodiversité.



- <http://fr.unesco.org>
- Agence de presse africaine: <http://mobile.apanews.net/index.php/fr>
- <https://www.cbd.int/cepa/cepafair/2016/presentations/postertool/bj-tg-giz-web.pdf>

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) est une plateforme de rencontre visant à assister les pays ouest-africains dans leurs efforts pour gérer leur littoral de manière durable et renforcer leur résilience socio-économique aux effets du changement climatique. Ce programme vise également à faciliter l'accès des pays concernés à l'expertise technique et au financement.

